



@unadfi



facebook.com/unadfi

SOMMAIRE

Phénomène sectaire

- p. 02 ■ Assemblée nationale
- Associations
- p. 03 ■ Dérives sectaires
- p. 04 ■ Sectes polygames

Groupes

- p. 05 ■ Aum
- Fraternité Saint Pie V
- p. 06 ■ Fraternité Sacerdotale Saint Pie X
- Groupes divers
- p. 07 ■ La Famille Manson
- Lev Tahor
- p. 08 ■ NXIVM
- p. 11 ■ Opus Dei
- Scientologie
- p. 14 ■ Témoins de Jéhovah

Mouvances

- p. 17 ■ Développement personnel
- Mouvance évangélique
- p. 18 ■ Néochamanisme
- p. 19 ■ Paranormal
- p. 21 ■ Pratiques non conventionnelles à visée thérapeutique (PNCAVT)
- p. 23 ■ Yoga

Thèmes connexes

- p. 25 ■ Mouvements antivaccination
- Théorie du complot

ASSOCIATIONS

Joséphine Cesbron élue à la tête de l'Unadfi ■ France

Joséphine Cesbron vient d'être élue présidente de l'Unadfi. Elle succède à Catherine Picard qui occupait ce poste depuis 2004....

>>> p. 03

NXIVM

Le point sur l'affaire NXIVM ■ États-Unis

Keith Raniere devrait être le seul inculpé jugé lors du procès début mai 2019, les autres accusés ayant plaidé coupables...

>>> p. 08

SCIENTOLOGIE

La Scientologie à l'assaut de la région parisienne ■ France

En réaction à l'achat par la Scientologie, pour 33 millions d'euros, d'un bâtiment à Saint-Denis, Libération a publié un dossier analysant les tenants et les aboutissants de cet achat et fait un point sur l'état du mouvement...

>>> p. 12

Soutenir l'UNADFI

[cliquez-ici](#)

Elaborées par notre service de documentation, les « Actualités de l'Unadfi » sont essentiellement constituées de synthèses d'une sélection d'articles de presse, de résumés de documents divers, de notes de lecture d'ouvrages...

Toute reproduction ou diffusion des informations contenues dans le présent document doit faire l'objet d'une autorisation préalable de l'UNADFI : documentation@unadfi.org

Phénomène Sectaire

ASSEMBLÉE NATIONALE

Question du 20.11.2018 n°14452 de Me Brigitte Liso, député du Nord - 15e législature.

■ Sollicitée par le Centre national d'accompagnement familial face à l'emprise sectaire (CAFFES), Brigitte Liso, député du Nord, a demandé au ministre de l'Intérieur quelles sont les intentions du gouvernement pour améliorer la gouvernance de la Miviludes (Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires)¹.

Le ministère a précisé que la personne qui « sera désignée pour assurer la présidence de la Miviludes », aura pour mission « d'adapter la Miviludes aux évolutions du phénomène sectaire »,

de « poursuivre ses relations avec les divers organismes consultatifs ou administratifs et enfin de suivre les recommandations de la Cour des Comptes ».

[En réponse à un référé de la Cour des comptes, le Premier ministre, Édouard Philippe, s'était engagé à moderniser la gouvernance de la Miviludes, « qui s'avère loin d'être à la hauteur des enjeux actuels ». ■

(Source : Acteurs Publics, 06.09.2017)

1. Réponse publiée au Journal Officiel le 26 mars 2019

ASSOCIATIONS

Joséphine Cesbron élue à la tête de l'Unadfi ■ France

■ Joséphine Cesbron vient d'être élue présidente de l'Unadfi. Elle succède à Catherine Picard¹ qui occupait ce poste depuis 2004.

Ancienne avocate, titulaire d'un doctorat en droit et d'un diplôme universitaire « Emprise sectaire et vulnérabilité », elle prend la tête du réseau des ADFI, composé de 29 associations réparties sur le territoire national.

Consciente des difficultés occasionnées par la baisse régulière des subventions, qu'elle attribue à un manque de visibilité du réseau, elle va inciter les associations locales à faire davantage valoir leur expertise dans l'accompagnement des victimes, parfois jusqu'à leur procès. D'autant que l'Unadfi, qui emploie six salariés, peut se prévaloir d'un centre de documentation très pointu.

Pour Joséphine Cesbron, la question de la présence sectaire en France n'est pas suffisamment prise au sérieux. Pourtant, dit-elle, « nous rencontrons régulièrement les préfetures, l'ordre des médecins, la gendarmerie, la police et le rectorat pour les sensibiliser aux risques et à l'emprise des sectes ». « Penser que l'on ne doit rien faire contre les sectes sous prétexte de la liberté de croyance est une erreur » ajoute-t-elle. ■

(Source : La Croix, 18.04.2019)

1. Ancienne député de l'Eure et rapporteure de la loi du 12 juin 2001 dite « loi About-Picard » « tendant à renforcer la prévention et la répression des mouvements sectaires portant atteinte aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales. »

Enquête sur un gourou ■ Ile Maurice

■ Au début du mois d'avril 2019, trois adeptes d'une petite église de l'île Maurice ont porté plainte contre son fondateur et dirigeant Rajesh Hosanee. Les trois victimes l'accusent d'abus sexuels et d'attouchements. Rajesh Hosanee a été arrêté le 15 avril, puis relâché après avoir été condamné à payer trois cautions d'un montant total de 570 euros et à signer trois reconnaissances de dette de 3 800 euros.

Aujourd'hui âgé de 29 et 33 ans, Olivia et Sébastien (prénoms d'emprunt), un frère et une sœur victimes du gourou, ont décidé de dévoiler leurs 15 ans de calvaire afin d'empêcher le gourou de sévir sur d'autres enfants.

Leurs parents ont adhéré au groupe alors qu'Olivia et Sébastien n'étaient que des enfants, mais leur vie a basculé lorsque leur mère est tombée malade d'un cancer. Convaincue par le gourou qu'elle avait besoin de l'aide de Dieu pour guérir, elle n'était pas allée à l'hôpital et elle est finalement décédée. Au lieu de fuir le gourou, leur père s'est impliqué encore davantage en prenant une retraite anticipée pour le servir plus assidûment.

Profitant d'être seul dans une chambre d'hôtel avec Olivia, il abusa sexuellement de la jeune fille. Totalement sous l'emprise du gourou, son père ne lui sera d'aucune aide ; elle devint dépressive et fit deux AVC lui laissant des handicaps. Mais elle n'est pas la seule victime du gourou. Depuis sa plainte, d'autres personnes se sont manifestées : une femme dont la fille a subi des attouchements à

l'âge de douze ans relate avoir subi les foudres des autres fidèles lorsqu'elle a dénoncé les faits.

Ancien facteur âgé d'une soixantaine d'années, Rajesh Hosanee se présente comme « l'envoyé de Dieu ». Il a réuni autour de lui une vingtaine de fidèles qui le suivent depuis près de vingt ans. Ils se réunissent chaque jour pour des séances de prières obligatoires dans un collège privé de la ville de Beau Bassin. En cas d'absence, le gourou menace les adeptes de punition divine et impose aux parents d'infliger des punitions corporelles aux enfants. Selon les victimes qui se sont fait connaître depuis le témoignage d'Olivia et Sébastien, le gourou isolait des jeunes femmes dans une pièce attenante à la salle de prière et, sous le prétexte de rituels d'exorcisme, abusait d'elles. Le gourou réclamait 10% du salaire de ses adeptes ; c'est un de ses neveux qui faisait office de comptable.

Une équipe de journaliste de l'Express.mu a assisté à l'un de ses prêches sous couvert d'anonymat. Il « affirme que les femmes sont inférieures aux hommes ». Il encourage la déscolarisation des jeunes filles et va même, selon une ex-adepte, jusqu'à faire contrôler leur virginité par un gynécologue.

Pour sa défense, il prétend être la victime d'un coup monté par un adepte qu'il a révoqué en public. ■

(Sources : L'Express.mu, 31.03.2019, 15.04.2019, defimedia.info, 16.04.2019)

■ **SECTES POLYGAMES**

Une cinquième saison pour Escaping Polygamy ■ États-Unis

■ **A l'occasion du démarrage de la cinquième saison d'Escaping Polygamy, Phoenix News Times revient sur l'histoire de cette émission de télé réalité qui met en scène Matt et Tawni Browing, un couple apportant son aide à des adeptes de sectes polygames qui veulent fuir leur communauté.**

Les quatre premières saisons ont démontré que si aider les adeptes est souvent ardu, voire dangereux, les enquêtes préalables menées par le couple ont permis d'apporter des informations précieuses sur le fonctionnement opaque de ces groupes vivant repliés sur eux-mêmes.

Tandis que Matt Browing, ancien policier, surtout connu pour son engagement contre l'extrême-droite, va sur le terrain, sa femme Tawni mène l'enquête derrière la caméra obtenant des informations cruciales sur l'histoire des groupes polygames.

Lors de la quatrième saison, Matt Browing qui s'est trouvé sous la menace d'un membre des Apostolic United Brethren, a appris l'existence d'une milice armée au sein de la secte.

L'émission a révélé l'existence de cette milice mais aussi mis en lumière les violences sexuelles et psychologiques perpétrées par Warren Jeff, le leader de la FLDS, sur ses enfants.

L'équipe de tournage a eu l'occasion d'assister à des événements marquants. En 2016, elle a ainsi filmé la perquisition des entreprises du Kingston Group¹ par des agents fédéraux, dans le cadre d'une enquête pour fraude. Cette opération a abouti à la mise en examen de deux membres du groupe et d'un complice qui blanchissait de l'argent. Le stratagème aurait permis de détourner 500 millions de dollars. ■

(Source : Phoenix New Times, 01.04.2019)

1. Coopérative appartenant à une dissidence mormone fondamentaliste

À lire



L'éducation face aux sectes, BulleS n°141, mars 2019

Sommaire

- Éditorial
- Hommage à Jacqueline Descamps
- Fecris, Riga, mai 2018 – Compte rendu
- La Science chrétienne – Que sait-on de ?
- L'éducation publique et les défis du pluralisme religieux
- Le baptême des Témoins de Jéhovah – Témoignage
- Revue de presse
- À signaler

**ACHETER LE
BULLES N° 141
(CLIQUEZ ICI)**

AUM

Aleph condamné à verser plus d'un milliard de yens aux victimes de l'attentat de Tokyo ■ Japon

■ Le tribunal de district de Tokyo a condamné Aleph, groupe issu de la secte Aum Shinrikyo, à verser 1,03 milliard de yens (soit plus de 8 millions d'euros) aux victimes des actes violents, dont l'attentat au gaz sarin dans le métro de Tokyo, perpétrés par des membres de la secte Aum entre 1980 et 1995.

Shizue Takahashi, qui a perdu son mari en 1995, « espère qu'Aleph se conformera à la décision du tribunal et commencera à procéder aux paiements. Les gens souffrent toujours des conséquences de leurs crimes » a-t-elle déclaré. ■

(Source : Japan Today, 11.04.2019)

FRATERNITÉ SAINT PIE V

L'abbé relaxé ■ France

■ Le tribunal correctionnel de Nantes a relaxé l'abbé Philippe G., dirigeant de l'association culturelle de Lépante, une émanation de la communauté Saint Pie V. Il était soupçonné d'abus de faiblesse sur une fidèle qui avait fait un don de 345 000 euros à l'association.

Le magistrat a conclu qu'à l'exception des déclarations de la plaignante, il n'y avait pas d'éléments pouvant justifier l'abus de faiblesse.

Pour rappel, le procureur avait réclamé 18 mois de prison avec sursis et une mise à l'épreuve de deux ans. En outre, il a souhaité que la plaignante soit indemnisée et que l'abbé soit interdit d'exercer une fonction dirigeante au sein d'une association culturelle.¹ ■

(Source : Japan Today, 11.04.2019)

1. Lire sur le site de l'UNADFI, *Un abbé accusé d'abus de faiblesse* : <https://www.unadfi.org/groupes-et-mouvances/un-abbé-ac-cuse-dabus-de-faiblesse>

FRATERNITÉ SACERDOTALE SAINT PIE X

La Fraternité sur le point de s'installer au Puy-en-Velay ■ France

■ La Fraternité Sacerdotale Saint Pie X (FSSPX) souhaite acheter l'ancienne chapelle de la Visitation au Puy-en-Velay (Haute-Loire). Michel Chapuis, maire de la ville, a invoqué le droit de réméré pour empêcher le groupe d'acheter la chapelle. Cependant il semble que ses services aient commis une erreur dans la procédure.

Cela fait plus de 20 ans que la FSSPX souhaite s'implanter au Puy-en-Velay. Elle aurait signé un compromis de vente avec un propriétaire privé pour l'achat de la chapelle de la Visitation. La municipalité ne pouvait donc plus faire valoir son droit de préemption. La dernière solution

pour empêcher l'implantation de la Fraternité était donc le droit de réméré, droit obtenu le 20 décembre 2018, sur décision du Conseil municipal. Cependant, un vice de forme a rendu cette procédure impossible. Le courrier du maire au propriétaire ne serait pas parti en « recommandé » et n'aurait pas respecté les délais légaux.

De fait, la Fraternité attend des nouvelles de son notaire pour savoir si elle pourra s'implanter et entamer des travaux au sein de la chapelle. Elle souhaite réhabiliter cet édifice qui, selon l'abbé Duverger du District de France, aurait été « spolié à la Révolution ». ■

(Source : L'éveil de Haute-Loire, 08.04.2019)

GROUPES DIVERS

Condamnation d'un gourou péruvien ■ Pérou

■ Felix Steven Manrique, gourou qui avait capturé cinq femmes dont l'adolescente espagnole Patricia Aguilar, a été condamné par la justice péruvienne à 20 ans de prison pour traite d'être humain à des fins d'exploitation. Il avait aussi abusé sexuellement de ces femmes.

Felix Steven Manrique se faisait appeler « Le prince Gurdjieff ». Il avait programmé l'apocalypse et prétendait avoir été choisi par dieu pour repeupler le monde. Ayant attiré Patricia Aguilar sur Facebook lorsqu'elle avait 15 ans, il l'avait convaincue de le rejoindre et avait alors abusé d'elle.

La famille et l'avocat de Patricia Aguilar ont dû enquêter seuls pour la retrouver ainsi que son bébé. Ce qui fut fait un an et demie après sa disparition, dans la jungle péruvienne. Quatre autres filles qui étaient également en couple avec le gourou et qui ont eu des enfants de lui ont été retrouvées sur les lieux.

La police et la justice espagnole leur avaient dit qu'il était difficile de poursuivre une infraction qui n'est pas qualifiable juridiquement : la persuasion coercitive. Le gourou le savait et en jouait ; il se sentait intouchable. Il envoyait des messages à la famille de Patricia via twitter, dans lesquels il se vantait de l'impuissance de la police espagnole.

Lors de l'audience, l'argument principal de la défense a été d'affirmer que Felix Steven Manrique n'a pas retenu les filles contre leur volonté. Le procureur général a renversé cet argument en disant que même si le gourou ne les a pas retenues contre leur volonté, il les avait convaincues en les manipulant de telle sorte qu'elles ont fini par croire à ce mode de vie polygamique.

La peine infligée au gourou n'a pas convaincu le Bureau du procureur qui a décidé de faire appel pour exiger qu'il soit condamné à 26 ans et 8 mois de prison. Manrique clame toujours son

>>>

>>>

innocence et déclare qu'il fera appel de la peine d'emprisonnement.

L'avocat de Patricia Aguilar s'est déclaré satisfait de la peine de 20 ans d'emprisonnement. Le juge a également condamné Manrique à verser 14 000 dollars de dommages et intérêts à Patricia Aguilar et entre 3 000 et 6 000 dollars aux autres victimes.

Aujourd'hui, Patricia Aguilar dit avoir beaucoup de difficultés à retrouver une vie normale. Elle est sujette à des crises d'angoisse et des cauchemars. Elle espère que la justice empêchera le gourou de nuire à nouveau et que son histoire incitera à légiférer pour protéger les personnes se trouvant dans des situations similaires. ■

(Source : Ries, 30.03.2019)

■ LA FAMILLE MANSON

Des adeptes entièrement dévouées à Charles Manson ■ Australie

■ A l'heure où, en Californie, se pose une nouvelle fois la question de la libération de Leslie Van Houten, emprisonnée depuis 49 ans pour sa participation à une série de meurtres orchestrée par Charles Manson, une journaliste australienne a essayé de comprendre comment le gourou de La Famille a fait de ses jeunes adeptes féminines des tueuses.

Interviewée pour l'émission 60 Minutes, Catherine Share, l'ex-maitresse de Charles Manson, a raconté la vie des adeptes dans le ranch où ils vivaient en communauté.

Elle a rejoint le groupe en 1969. A 26 ans, seule et vulnérable, elle y a trouvé du réconfort, la proximité entre le gourou et ses adeptes étant très forte.

La philosophie de Manson était fondée sur l'amour libre et la prise de LSD. Les adeptes en étaient venus à croire que ses instructions lui étaient dictées par une conscience supérieure si bien qu'ils considéraient qu'il était semblable à Dieu. Ses paroles étaient respectées comme l'évangile, mais un évangile dénaturé et mortifère qui se matérialisera par l'assassinat de l'élite de Los Angeles.

Leslie Van Houten pourrait bien être la première des adeptes de Manson à être libérée après 41 ans d'emprisonnement et après avoir essayé deux refus de libération conditionnelle. ■

(Source : 9 News, 31.03.2019)

■ LEV TAHOR

Nouvelle interpellation ■ États-Unis

■ Les adeptes de Lev Tahor ont, une nouvelle fois, tenté d'enlever deux enfants à leur mère ayant quitté le groupe¹. Leur objectif est de leur faire rejoindre le reste de la communauté au Mexique. Un cinquième adepte de Lev Tahor a été interpellé pour ces faits.

Le nouveau suspect est accusé d'avoir fait passer clandestinement des téléphones portables à l'un des enfants pour qu'il puisse s'entretenir avec les dirigeants du groupe. La mère a supprimé les téléphones et a pu s'entretenir avec une personne se présentant comme le dirigeant de Lev Tahor.

>>>

>>>

Celui-ci lui a précisé qu'ils feraient tout pour faire revenir les enfants auprès de leur père au sein du mouvement.

Selon les documents judiciaires, ces tentatives d'enlèvement seraient liées à une lutte pour le contrôle du mouvement, qui perdure depuis la mort de l'ancien dirigeant, Shlomo Helbrans. La mère des enfants concernés est la fille de ce dernier. Avant de fuir avec ses enfants, elle s'était rebellée contre l'extrémisme croissant, contre les

méthodes de son frère Nachman Hellbrans qui a pris la direction du groupe et qui défend une doctrine encore plus radicale que celle de son père. ■

(Sources : [Montreal Gazette](#), 29.03.2019 & [The Washington Post](#), 03.04.2019)

1. Lire sur le site de l'UNADFI, *Coup de théâtre: arrestation de Nachman Helbrans et de quatre acolytes* : <https://www.unadfi.org/groupe-et-mouvances/coup-de-theatre-arrestation-de-nachman-helbrans-et-de-quatre-acolytes/>

NXIVM

Le point sur l'affaire NXIVM ■ États-Unis

■ **A l'exception de Keith Raniere, leader du groupe NXIVM, tous les accusés dans l'affaire ont plaidé coupable de certaines des accusations portées à leur encontre. Certains pourraient donc coopérer avec les procureurs et témoigner contre le gourou lors du procès. Ainsi Keith Raniere devrait être le seul inculpé jugé lors du procès début mai 2019. Les procureurs fédéraux se concentrent sur les activités criminelles présumées de NXIVM.**

Les différents articles parus dans la presse avant le début du procès permettent de résumer et d'analyser les différentes accusations et plaidoyers des accusés :

- **Keith Raniere** : Il est le fondateur avec Nancy Salzman de NXIVM dans les années 1990. Au sein du groupe, il est connu sous le nom de Vanguard. Il a attiré un grand nombre de personnes en affirmant pouvoir les aider à surmonter leurs difficultés personnelles et professionnelles grâce à ses techniques de développement personnel. Il aurait eu autour de lui un harem de 15 à 20 femmes¹ forcées à se priver de nourriture pour garder un poids faible et devant effectuer différents travaux pour lui. Il fait face à des accusations de travail forcé, d'association de malfaiteurs, de traite de

personnes et de trafic sexuel. En mars 2019, il a également été accusé d'être en possession de documents pédopornographiques : entre 2005 et 2018, une adolescente ayant été son esclave lui envoyait des photos. En outre, il est accusé d'avoir eu des relations sexuelles avec au moins une autre fille de moins de 18 ans. Il est le seul accusé à plaider non coupable. Il nie l'ensemble des allégations à son encontre et affirme que toutes les relations avec les femmes au sein de NXIVM étaient consenties. Il risque entre 15 ans de prison et une condamnation à perpétuité.

- **Nancy Salzman** : Ancienne infirmière psychiatrique, elle a cofondé NXIVM et ses programmes avec Keith Raniere. Après son arrestation, la police a trouvé plusieurs centaines de milliers de dollars à son domicile. Elle est accusée d'avoir espionné les membres de NXIVM pour voir s'ils partageaient des informations sur le groupe. Elle a également été accusée par un ancien étudiant de NXIVM d'avoir modifié les enregistrements vidéo de discours de Raniere afin de soustraire des preuves. Elle a plaidé coupable d'une seule accusation de complot de racket. Elle risque 33 à 41 mois de prison et sera jugée en juillet.

>>>

>>>

- **Lauren Salzman** : Fille de Nancy Salzman, elle a attiré plusieurs femmes au sein de la sororité secrète DOS (Dominus Obesquious Sororium). Elle est accusée d'avoir réduit en esclavage et séquestré pendant deux ans une ancienne partenaire sexuelle de Keith Raniere. Elle l'obligeait à travailler pour elle et pour NXIVM en la menaçant de la renvoyer au Mexique. Lauren Salzman a plaidé coupable de racket et de complot de racket. Elle sera jugée en septembre 2019.

- **Kathy Russell** : ancienne comptable de NXIVM, elle a été arrêtée et accusée de complot de racket avec les autres accusés. Pour les procureurs, Russell et Raniere ont organisé l'entrée clandestine d'un immigrant illégal aux Etats-Unis en lui donnant des papiers d'identités appartenant à une personne décédée. Lors de son témoignage, elle s'est montrée dévouée à NXIVM et Keith Raniere, invoquant plus de 80 fois son privilège du cinquième amendement². Elle a refusé de répondre aux questions sur les relations sexuelles de Raniere avec des membres de DOS ou des mineures mais aussi à des questions personnelles sur sa scolarité ou son poids. Elle a plaidé coupable d'une accusation de fraude de visa.

- **Clare Bronfman** : Héritière de Seagram³, elle a rejoint NXIVM sur l'insistance de sa sœur. Elle est rapidement devenue une sympathisante importante du groupe et membre du conseil d'administration de NXIVM. Les deux sœurs ont fait un don de 65 millions de dollars à NXIVM malgré les protestations de leur père aujourd'hui décédé. Clare Bronfman a défendu NXIVM face à ses détracteurs. Elle aurait financé plusieurs procès contre ceux qui accusaient le groupe de recourir à des méthodes sectaires. Clare Bronfman aurait aidé Keith Raniere à se servir de la carte de crédit d'une ex-maitresse après le décès de cette

dernière. Elle a plaidé coupable d'association de malfaiteurs pour avoir caché des clandestins et pour usurpation d'identité. Elle échappe ainsi au procès mais elle devra verser six millions à la cour dans le cadre de son plaidoyer en culpabilité. Alors qu'elle était théoriquement passible d'une peine de 25 ans de prison, les recommandations prévoient dans son cas une peine d'environ deux ans.

- **Alison Mack** : Ancienne vedette de la série Smallville, elle serait le bras droit de Keith Raniere. Elle aurait joué un rôle important dans le recrutement et le maintien sous emprise des recrues. Elle est accusée de trafic sexuel et de travail forcé. Début avril, elle s'est excusée et a admis avoir recruté des membres pour plaire à Raniere et le servir. Elle s'est dite désolée pour les victimes. Elle risque jusqu'à 40 ans de prison et sera jugée en septembre 2019 pour association de malfaiteurs et extorsion. Elle a plaidé coupable d'extorsion devant un juge fédéral de Brooklyn, la reconnaissance de la culpabilité ne porte que sur deux des sept chefs d'accusation pour lesquels elle avait été inculpée. Elle échappe ainsi au procès du groupe qui s'est ouvert début mai. ■

(Sources : Ici Radio Canada, 08.04.2019 & 20 Minutes, 09.04.2019 & La Voix du Nord, 09.04.2019 & Paris Match, 09.04.2019 & Le Point, 10.04.2019 & La Presse, 19.04.2019 & L'Express, 20.04.2019 & Rolling Stone, 22.04.2019)

1. Selon Franck Parlato, ancien associé de Keith Raniere le chiffre serait de 54 femmes recrutés

2. L'Amendement V de la Constitution des États-Unis vise à protéger contre les abus de l'autorité du gouvernement dans une procédure juridique. Il garantit la sécurité juridique, empêche qu'une personne soit jugée deux fois pour le même crime (double incrimination), et donne à celle-ci la possibilité de ne pas avoir à témoigner contre elle-même.

3. Seagram est une ancienne entreprise canadienne dans le domaine des vins et spiritueux et des médias. Elle fut la plus grande entreprise de distillation au monde

Que sait-on de ? NXIVM et DOS

Assisté de Nancy Salzman, Keith Raniere crée en 1995 la compagnie Executive Success Program (ESP) afin de promouvoir un programme de développement personnel. Quelques années plus tard, ESP devient NXIVM. Le groupe explique vouloir aider les personnes à exploiter le potentiel existant en chacun. Sur son site, NXIVM prétend être « une entreprise dont la mission est de sensibiliser la population, de promouvoir une civilisation humanitaire et éthique et de célébrer l'être humain ».

Au sein du groupe se façonne un culte de la personnalité autour de Keith Raniere, présenté comme un génie. Lui-même se considère comme un guide spirituel. La personne de Keith Raniere est centrale au sein du mouvement. Par exemple lors de son anniversaire, les fidèles du monde entier lui consacrent douze jours de fête.

Basé sur un système pyramidal, NXIVM revendique 16 000 adeptes à travers le monde notamment au Mexique, Canada et États-Unis. Les fidèles sont récompensés lorsqu'ils recrutent d'autres personnes. Les participants se réunissent lors de séminaires pouvant coûter jusqu'à 5 000 dollars. Pendant la durée d'une thérapie au sein de NXIVM les adeptes doivent remplir des objectifs sous peine de sanctions. NXIVM a réussi à attirer des célébrités et de riches adeptes. Ses membres assuraient la promotion de leur mouvement ainsi qu'un soutien financier. En 2007, le mouvement attire dans ses rangs l'actrice Alison Mack qui deviendra un personnage central du groupe. Elle intégrera par la suite DOS (Dominus Obesquious Sororium), une sororité secrète parallèle à NXIVM qui est en réalité un « réservoir » d'esclaves sexuelles dédiées à Keith Raniere. Pour intégrer le groupe, chaque recrue doit envoyer des photos d'elle nue, dévoiler des secrets ou d'autres informations confidentielles susceptibles d'être révélées en cas de trahison. Elles devaient s'engager à recruter six nouvelles femmes chacune. Ces femmes passent ensuite un rite initiatique durant lequel elles sont marquées au stylo à cautériser des initiales de Keith Raniere ou d'Alison Mack. Selon Rick Ross, directeur du Cult Education Institute, cette dernière se serait montrée intimidante et cruelle envers les fidèles de DOS. Elle menaçait notamment les femmes qui refusaient de coucher avec Keith Raniere.

C'est le New York Times qui, en 2017, révèle les agissements du groupe via le témoignage de l'actrice Sarah Edmonson qui raconte le cercle vicieux du groupe qui se referme sur les adeptes. Les fidèles sont systématiquement incitées à résoudre leurs problèmes avec des formations proposées par le groupe.

L'ensemble de ses révélations ont permis à la justice d'enquêter sur le groupe et de placer Keith Raniere en détention. Sur son site, NXIVM a annoncé suspendre toutes les inscriptions, tous les programmes et événements jusqu'à nouvel ordre.

La chaîne de télévision américaine HBO prépare une série documentaire sur les dessous de NXIVM.

(Sources : Ici Radio Canada, 08.04.2019 & 20 Minutes, 09.04.2019 & La Voix du Nord, 09.04.2019 & Paris Match, 09.04.2019 & Le Point, 10.04.2019 & La Presse, 19.04.2019 & L'Express, 20.04.2019 & Rolling Stone, 22.04.2019)

OPUS DEI

Prêtre abuseur au sein de l'Opus Dei ■ Espagne

■ **Le Vatican enquête sur un prêtre de l'Opus Dei, Manuel Cocina, soupçonné d'avoir abusé d'un étudiant dans un collège de l'institution entre 2002 et 2003.**

Après avoir reçu la plainte en août 2018, l'Opus Dei a interdit au prêtre d'être en contact avec des jeunes de moins de 30 ans dans le cadre de ses activités pastorales. En 2010, la victime s'était confiée au directeur régional de l'organisation à Madrid qui avait

décidé de ne pas divulguer cette histoire prétendant que ces attouchements n'avaient pas de connotation sexuelle.

Désormais l'Opus Dei attend la décision du Vatican afin d'entamer un procès canonique. Les peines encourues pour ce crime vont de pratiques spirituelles à l'exclusion de l'Eglise. ■

(Sources : El Pais, 10.04.2019 & Diario de Noticias, 12.04.2019)

SCIENTOLOGIE

Fin du litige entre la Scientologie et le Comté de Frederick ■ États-Unis

■ **La cour d'appel du comté de Frederick (Virginie) a approuvé l'accord conclu entre Betterment Social Properties International (une société immobilière liée à la Scientologie) et les membres du conseil du comté de Frederick dans un litige qui opposait les deux parties depuis plusieurs années. Ce litige concernait l'occupation du terrain de pêche de Trout Run, acquis par la Scientologie pour y bâtir un centre Narconon de 16 lits.**

Inquiets de l'installation de la Scientologie près de chez eux, les habitants avaient tenté de s'opposer au projet en essayant de faire enregistrer le terrain de 10 hectares comme patrimoine historique. En effet, ce lieu où venait pêcher le président Hoover serait un des « rares exemples d'un camp de loisir privé

du début du XX^e siècle subsistant encore ». Bien que l'enregistrement comme patrimoine historique ait échoué, les deux partis ont trouvé un compromis. Si la Scientologie prévoit toujours d'ouvrir un centre Narconon à Trout Run, elle a convenu avec ses opposants de revoir son projet en réduisant la taille de son centre. ■

(Source : Frederick News Post, 30.03.2019)

Lire sur le site de l'UNADFI,

- *La Scientologie attaque le comté de Frederick* : <https://www.unadfi.org/groupes-et-mouvances/la-scientologie-attaque-le-comte-de-frederick/>

- *Narconon débouté* : <https://www.unadfi.org/groupes-et-mouvances/narconon-deboute/>

Le meurtrier condamné à mort ■ États-Unis

■ **Jugé pour les meurtres de sa belle-sœur et de son compagnon, Kenneth Wayne Thompson a été condamné à la peine de mort par la cour supérieure du Comté de Yavapai (Arizona).**

Selon la défense de Thompson, son geste aurait été motivé par ses croyances scientologiques. Il se serait en effet donné pour mission de sauver l'un des enfants du couple suivi à l'hôpital pour des

>>>

>>>

soins psychiatriques. Pour l'accusé, « cela revenait à tuer l'enfant spirituellement ». Ayant fait une longue route pour convaincre les parents d'arrêter le traitement de leur fils, devant leur refus il les aurait tués sous le coup de la colère.

Même si ce sont ses croyances qui l'ont conduit à assassiner le couple, le jury a estimé qu'il ne s'agissait pas d'une impulsion, mais bien d'un crime prémédité. Ayant prétexté un voyage à son

épouse, le meurtrier s'était rendu chez le couple après avoir acheté l'arme du crime. Une fois les meurtres commis, il avait incendié la maison des victimes. ■

(Source : Az Central, 03.04.2019)

Lire sur le site de l'Unadfi, *Une aversion meurtrière contre la psychiatrie* : <https://www.unadfi.org/groupe-et-mouvements/une-aversion-contre-la-psychiatrie-meurtriere/>

La Scientologie à l'assaut de la région parisienne ■ France

■ **En réaction à l'achat par la Scientologie, pour 33 millions d'euros, d'un bâtiment à Saint-Denis (Seine-Saint-Denis)¹, *Libération* a publié un dossier analysant les tenants et les aboutissants de cet achat et fait un point sur l'état du mouvement.**

Les journalistes de *Libération* ont pu se procurer les plans d'architectes du bâtiment en question. Situé à proximité du stade de France et visible depuis l'autoroute A1, cet imposant immeuble devrait entre autre abriter un auditorium de 720 places, des salles de formation, des saunas ou encore une réplique du bureau du fondateur du mouvement Ron Hubbard. Les travaux envisagés prouvent l'important pouvoir financier de la Scientologie. En effet, elle a fait appel à une agence d'architecture et un cabinet de conseil en construction mondialement reconnus. L'immeuble constituera le siège français du groupe. Les scientologues revendiquent 40 000 membres en France, mais ce chiffre est démenti par un ancien adepte selon lequel ils seraient à peine 400.

C'est une société écran, la SCI Building Investment, qui a acheté l'immeuble au propriétaire précédent. Aucune mention de la Scientologie dans la promesse de vente mais une clause de confidentialité qui garantit le secret

quant à l'identité de l'utilisateur. La mention de l'exploitation du bâtiment par le groupe n'a été ajoutée que lors de la remise aux pouvoirs publics des documents officiels concernant la transaction.

Les pouvoirs publics ont alors entamé un combat avec le mouvement et envisagent de préempter le bâtiment. Cependant la mairie doit prévoir un projet de remplacement sinon elle s'expose à être condamnée pour pratique discriminatoire. Les avocats de la Scientologie suivent attentivement ce dossier. Ils n'ont d'ailleurs pas hésité à envoyer une lettre à la municipalité lui reprochant de ralentir la transaction et la menaçant d'un procès. Prise en étau, la municipalité a sollicité le soutien de l'État qui pour l'instant n'a pas donné suite à ses demandes. Le 19 mars 2019, Stéphane Peu, député communiste a même déposé une question écrite à l'Assemblée Nationale (Question n°18210), adressée à Bruno Le Maire, ministre de l'économie. Le député demande l'annulation de la vente et le lancement de poursuites contre l'entité qui a vendu le bien à la Scientologie.

Libération a pointé la perte de vitesse que connaît actuellement la Scientologie, les témoignages récents d'anciens adeptes et des documentaires² ayant entaché son image. Malgré ces critiques, certaines célébrités influentes dont Tom Cruise continuent d'utiliser leur notoriété pour faire

>>>

>>>

la promotion du mouvement auprès des chefs d'états. Pour remédier, à son déclin la Scientologie investit dans l'immobilier à travers le monde et ouvre un grand nombre d'org idéal [sorte de complexe multiservices pour les adeptes]. Cependant une fois leur inauguration passée, ces bâtiments semblent rester vides. Ils n'auraient pour but que de montrer aux adeptes du monde entier le bon fonctionnement et la prospérité du mouvement. Pour Jeffrey Augustine³, ex-adepte, ces investissements permettent aussi à la Scientologie de dépenser son argent et d'éviter d'accumuler un capital trop important qui pourrait alerter le fisc. Ces actifs immobiliers sont estimés à 3,5 milliards de dollars.

Pour les journalistes auteurs de cette enquête,

le manque d'intérêt des pouvoirs publics pour le dossier sectaire et la baisse des subventions aux associations s'en préoccupant sont des éléments qui auraient facilité l'implantation de la Scientologie. ■

(Sources : Libération, 18.04.2019 & Europe 1, 19.04.2019)

1. Lire sur le site de l'UNADFI, *La Scientologie prend racine en région parisienne* : <https://www.unadfi.org/groupe-et-mouvements/la-scientologie-prend-racine-en-region-parisienne/>

2. Lire sur le site de l'UNADFI :

- *Une série documentaire contre la Scientologie* : <https://www.unadfi.org/groupe-et-mouvements/une-serie-documentaire-contre-la-scientologie/>

- *Etats-Unis / Going clear* : <https://www.unadfi.org/groupe-et-mouvements/etats-unis-going-clear/>

3. Son site : <https://scientologymoneyproject.com/>

L'ostracisme scientologue ■ Grande Bretagne

■ **William Drummond a été un scientologue de la première heure en Grande-Bretagne. Sa famille, dont beaucoup de membres occupent encore des postes haut placés dans l'organisation, a rejoint la Scientologie il y a 50 ans.**

Sa mère a été la première anglaise à atteindre le niveau 6 de Thétan Opérant (OT 6), le plus haut rang pour un membre à l'époque.

Actuellement près de 30 membres de sa famille adhèrent au groupe. Parmi eux, son beau-frère occupe le poste de directeur exécutif de l'Org de Londres, tandis que son frère voyage à travers l'Europe pour récolter des fonds pour l'organisation.

William a été excommunié deux fois. Une première fois en 1982, puis une seconde en 2012. « Lorsque que vous quittez la Scientologie, vous perdez tout, votre famille, vos amis, votre travail », raconte-t-il. Selon lui, le cas du couple séparé Tom Cruise/

Nicole Kidman n'est pas rare en Scientologie. Selon un article paru dans le *Daily mail*, Tom Cruise a obligé son fils Connors à n'inviter que des scientologues à son mariage, excluant du même coup sa mère adoptive Nicole Kidman, considérée comme une personne malfaisante (une personne « suppressive » dans le jargon de la Scientologie) depuis son divorce.

William, qui n'a jamais revu sa famille, pense que comme lui, elle ne reverra jamais les deux enfants qu'elle avait adoptés avec Tom Cruise car ces derniers ont rejoint leur père dans le groupe. Il n'a pas toujours été considéré comme une personne « suppressive ». Au début des années 1980, il a travaillé dur pour devenir directeur des événements pour l'Europe. C'est lui qui a fondé l'Association internationale des scientologues (IAS) dont la réunion annuelle attire des milliers de membres et permet de récolter des centaines de millions de livres de dons.

>>>

>>>

En 1982, la femme de Ron Hubbard s'est déplacée en personne pour le féliciter. Mais suite à des problèmes d'argent, il a quitté le groupe cette même année. Ostracisé par toute sa famille, il s'est exilé en Amérique du Sud où il a fondé une nouvelle famille.

Souffrant de l'absence de ses proches, il a sombré dans la dépression et l'alcool et, sur les conseils de sa femme, est retourné en Angleterre en 2010 pour rétablir des liens avec eux. C'est seulement après avoir renoué avec eux qu'il a appris plusieurs

décès familiaux qui l'ont bouleversé. Sa femme et ses enfants qui l'ont rejoint au Royaume Uni, n'ont jamais voulu adhérer au mouvement. C'est pourquoi en 2012, il rompt définitivement avec le groupe. Comme la première fois toute sa famille scientologue lui a tourné le dos.

Aujourd'hui âgée de 68 ans, il consacre son temps à aider les ex-adeptes de la Scientologie et organise des manifestations contre le groupe, comme dernièrement en Irlande. ■

(Source : The Telegraph, 29.03.2019)

La Scientologie russe au cœur d'une enquête pour fraude ■ Russie

■ **Les bureaux de Moscou et de Saint-Petersbourg de la Scientologie ont été perquisitionnés, fin mars, dans le cadre d'une enquête pour détournement de fonds ouverte en 2017. Les deux antennes sont accusées d'avoir extorqué des investisseurs. Les services de police examinent les documents financiers de l'organisation.**

Selon l'agence de presse TASS, les adeptes du bureau de Saint-Petersbourg auraient collecté entre 3 et 4 millions de roubles (41 000 et 55 000 d'euros) par semaine lors de séminaires organisés sans autorisation. Les enquêteurs soupçonnent les scientologues d'avoir transféré environ trois milliards de roubles (46 millions de dollars) au siège américain.

Par ailleurs, le tribunal de district d'Oktyabrsky à Saint-Petersbourg a engagé une poursuite pénale contre la scientologue Ekaterina Zaborskikh, qui avait déjà été condamnée à huit ans de prison pour avoir détourné 160 millions de roubles (2,2 millions d'euros) dont elle aurait ensuite fait don au siège de la Scientologie de Moscou.

Dans cette nouvelle affaire il semblerait que près de 400 investisseurs ayant versé des fonds dans une coopérative immobilière censée construire des logements, aient été victimes d'un détournement de fonds se montant à près de 800 millions de roubles (10 millions d'euros). ■

(Sources: interfax Russia, 28.03.2019 & TASS, 28.03.2019 & The Moscow Time, 29.03.2019)

■ TÉMOINS DE JÉHOVAH Système judiciaire efficace ■ Australie

■ **Shelly Rose Braieaux a grandi chez les Témoins de Jéhovah. Après plusieurs années, elle s'est adressée à la police pour dénoncer les abus sexuels commis par son père. Cette expérience,**

le soutien qu'elle a trouvé auprès de la police et du système judiciaire, l'ont encouragée à étudier le droit. Elle est aujourd'hui avocate.

>>>

>>>

Née de parents Témoins de Jéhovah, Shelly Rose Braieoux a eu une éducation très stricte. Elle a toujours craint que Jéhovah ne s'en prenne à elle si elle décidait de quitter le groupe. On lui a toujours appris à se méfier des non Témoins de Jéhovah.

A 17 ans, son père lui faisait subir violences et abus sexuels. Elle a appris par la suite qu'il avait également abusé ses autres sœurs. Elle a alors décidé de signaler les agissements de son père aux anciens des Témoins de Jéhovah qui lui ont interdit de rapporter les faits à la police : le dénoncer reviendrait à faire des reproches à Jéhovah. Ils lui ont également dit que son père ne pouvait être jugé en interne car il n'y avait aucun témoin lors des agressions, comme l'exige la règle jéhoviste dite des « deux témoins ».

N'ayant aucun soutien dans le groupe, Shelly Rose Braieoux s'est décidée à le quitter et à porter plainte contre son père. Elle a eu beaucoup de soutien de la part des policiers et du procureur chargés du procès. Son père a été reconnu coupable en 2004, de viol, d'agression sexuelle et de d'attentat à la pudeur ; il a été condamné à 3 ans de prison pour chacun des chefs d'accusation.

Shelly Rose Braieoux a entamé des études de droit et est aujourd'hui avocate. Elle a de plus été invitée à témoigner devant la Commission royale pour les réponses institutionnelles relatives aux abus sexuels commis sur des enfants. ■

(Source : abc.net, 08.04.2019)

La pédophilie au cœur de l'organisation ■ Belgique

■ Dans la continuité de l'enquête du groupe de travail chargé d'étudier le traitement des abus sexuels sur mineurs au sein des Témoins de Jéhovah, la chaîne de télévision belge RTL Info a enquêté sur la loi du silence régnant au sein du groupe. Si les journalistes n'ont pu obtenir d'entretien avec des responsables de l'organisation, des victimes se sont exprimées. Parallèlement à cette enquête initiée par la Chambre des représentants de Belgique¹, un rapport a été remis par le Centre d'information et d'avis sur les organisations sectaires nuisibles (CIAOSN).

Officiellement considérés comme un péché par l'organisation, les actes de pédophilie sont gérés en interne afin de ne pas entacher la réputation de la communauté. En cas de dénonciation, les Anciens mettent en place une commission judiciaire au cours de laquelle la victime, confrontée à son agresseur, doit se présenter avec deux témoins oculaires pour que l'agresseur puisse être sanctionné en interne. Puntition en générale levée s'il se repend. A l'instar d'une ex-adepte qui

a été forcée de se taire pour ne pas « calomnier Dieu » et à laquelle les Anciens ont conseillé « de prier davantage Dieu pour que tout aille bien », les Anciens demandent à la victime de ne parler à personne de son agression sous peine d'être accusée de calomnie et d'être excommuniée si la culpabilité de l'agresseur n'est pas prouvée. Les faits ne sont donc jamais rapportés aux autorités judiciaires par les Anciens et les victimes sont dissuadées de le faire. Autre situation : Patrick, un ex Ancien, a été dissuadé d'accompagner une victime au commissariat sous peine d'être déchu de ses responsabilités au sein de sa congrégation.

Cependant, confrontée à plusieurs enquêtes parlementaires à travers le monde, la Watch Tower (siège des Témoins de Jéhovah) a été forcée d'adapter sa doctrine et « désormais, les Anciens ne doivent faire aucun reproche à celui ou celle qui déciderait d'aller déposer plainte à la police ».

Néanmoins, si les Anciens ne signalent jamais les abus sexuels à la police, ils doivent les rapporter systématiquement à « la centrale de l'organisation

>>>

>>>

en Belgique » qui garde une trace de tous les dossiers.

Depuis la diffusion du reportage sur RTL Info, l'association Reclaimed Voices Belgium² aurait reçu les témoignages de plus de 70 victimes d'agressions sexuelles commises au sein des Témoins de Jéhovah. ■

(Sources : RTL Info, 01.04.2019 & Brussels Times, 04.04.2019)

1. Lire sur le site de l'UNADFI, *Constitution d'un groupe de travail sur les abus sexuels* : <https://www.unadfi.org/groupes-et-mouvances/constitution-dun-groupe-de-travail-sur-les-abus-sexuels/>

2. Lire sur le site de l'UNADFI, *Reclaimed Voices, 80 témoignages en un mois d'existence* : <https://www.unadfi.org/groupes-et-mouvances/reclaimed-voices-80-temoignages-en-un-mois-d-existence/>

■ DÉVELOPPEMENT PERSONNEL

Les accords toltèques à Matignon ? ■ France

■ **Checknews** le service de vérification de l'information de *Libération* a été questionné par un internaute qui souhaitait savoir si Matignon avait réellement prévu d'engager des coachs pour promouvoir les femmes aux plus hauts postes de l'Etat, grâce à la spiritualité Toltèque.

Cette question fait suite à un article publié par *La Lettre A*¹, qui révèle que la Mission Cadres Dirigeants auprès du Secrétariat Général du Gouvernement souhaitait engager Marion Balseinte, coach formée aux rites toltèques. Gérante de Créalyde, elle organise des ateliers pour retrouver la source de sa puissance personnelle dans le cadre d'un cycle de formation intitulé « la voie du féminin ». Elle a été formée auprès de l'auteur ésotérique Maud Séjournant, importatrice en France de la théorie des 4 rites toltèques du chaman mexicain Don Miguel Ruiz. Ce

chaman a publié sur ce sujet un ouvrage devenu un véritable succès populaire auprès des adeptes du développement personnel.

Marion Balseinte propose aussi des formations en entreprise sur le thème du leadership au féminin. Ses séances avaient été sélectionnées par Matignon en juillet 2018 pour permettre à des femmes de révéler leur potentiel de cadre de haut niveau. La coach dément toute influence liée à la spiritualité toltèque dans ces stages.

Afin d'éteindre le feu allumé par l'article de *La Lettre A*, Florence Méaux, déléguée aux cadres dirigeants, a annoncé qu'elle renonçait à la tenue de cette formation. ■

(Source : *Libération*, 08.04.2019)

1. Publication numérique consacrée aux actualités politique économique et médiatique en France.

■ MOUVANCE ÉVANGÉLIQUE

Hillsong, derrière une apparente modernité, beaucoup de conservatisme ■ États-Unis

■ **L'Église pentecôtiste australienne Hillsong ne cesse de développer son audience et son patrimoine financier. Fondée en 1983 en Australie par Brian Houston et sa femme Bobbie, elle étend aujourd'hui son influence dans une vingtaine de pays. D'après son rapport d'activité de 2017, l'Église affiche un revenu annuel de 110 millions de dollars.**

Hillsong doit notamment sa popularité à la musique. Ses quatre groupes ont déjà produit pas moins de

63 albums. En 2018, l'une de leur chanson a gagné un Grammy Award dans la catégorie musique chrétienne. Outre la musique, la recette du succès de l'Église repose sur une stratégie mêlant shows spectaculaires, sermons rejetant une théologie trop aride, forte présence sur les réseaux sociaux et activités sociales. Ce dynamisme lui a permis d'attirer à elle un public jeune, composé à 70% de moins de 34 ans.

Aux États-Unis, le mouvement est incarné par le pas-

>>>

>>>

teur Carl Lentz, un quadragénaire branché dont les sermons mêlent citations bibliques et pop culture. Le pasteur, qui ne craint pas d'exposer ses signes extérieurs de richesse, peut se vanter d'avoir ramené le chanteur Justin Bieber « dans le droit chemin ». Depuis, les deux hommes sont devenus inséparables, à tel point que l'interprète a emménagé chez le pasteur. Son investissement dans l'Église a pris des proportions telles que ses proches s'inquiètent, à l'image de son ami le rappeur Post Malone qui se confiait au magazine *Rolling Stone* à propos du fanatisme de Justin Bieber, accusant le groupe de l'exploiter financièrement. Selon lui, il aurait déjà versé 10 millions de dollars à l'Église.

Derrière son apparente modernité, cette Église diffuse des idées extrêmement conservatrices. Comme beaucoup d'Églises évangéliques, elle est défavorable à l'avortement et ne voit pas d'un bon œil l'homosexualité. En 2015, les deux chefs de chœurs de sa chorale new-yorkaise ont ainsi été renvoyés à cause de leur homosexualité considérée comme un péché. A ce propos, Brian Houston n'a pas manqué de rappeler que « l'Église ne soutient pas un mode de vie gay et pour cette raison ne peut sciemment avoir d'employés homosexuels ». Évoquant le cas de son père accusé d'abus sexuels sur mineurs, il suggère un lien de

causalité entre une possible homosexualité refoulée et des actes pédophiles.

Quant aux hétérosexuels, ils sont évoqués dans le livre de l'ex-adepte Tanya Levin, *People in Glass Houses : an insider's Story of a life in & out of Hillsong*. L'Église exerce une pression sur les fidèles dès le plus jeune âge, pour les pousser à se marier. Ceux qui ne sont pas en âge de le faire sont encouragés à s'y préparer tout en préservant leur virginité. Selon Tanya Levin, la seule façon d'exister pour les femmes c'est le mariage : « les femmes n'occupent aucune place dans la hiérarchie chrétienne, elles ne sont rien de plus qu'un produit dérivé d'Adam ».

Autre problème soulevé dans l'ouvrage, les sollicitations financières auprès des fidèles. Mais ce qui a le plus choqué Tanya, c'est le silence du mouvement à propos des crimes commis par le père du fondateur, lui-même pasteur d'une église en Australie, qui a profité de sa position pour abuser six enfants. Décédé en 2004, il n'a jamais été condamné. ■

(Source : Slate, 05.04.2019)

Lire sur le site de l'Unadfi :

- *La jeunesse chrétienne au rythme de Hillsong* : <https://www.unadfi.org/domaines-dinfiltration/education-periscolaire-et-culture/etats-unis-la-jeunesse-chretienne-au-rythme-de-hillsong/>

- *Intérêt mutuel* : <https://www.unadfi.org/groupe-et-mouvances/interet-mutuel/>

NEOCHAMANISME

Mise en garde contre les rituels de guérison avec ayahuasca ■ Panama

■ **Le ministère de la Santé du Panama met en garde contre des cérémonies spirituelles de purifications et/ou guérison qui ont lieu dans le pays. L'ayahuasca utilisée lors de ces cérémonies est une substance hallucinogène qui peut provoquer des troubles majeurs pour la santé, tels qu'une augmentation de la pression artérielle, des nausées, une altération de la respiration et des troubles psychotiques.**

Selon le ministère panaméen de la santé, les invitations à ce genre de rituels se font par le biais des réseaux sociaux, ce qui rend difficile leur surveillance.

Itza Barahona de Mosca, directrice générale de la santé du Panama a expliqué que ces rituels sont organisés par des personnes mal intentionnées qui mettent en danger la santé des panaméens. Elle ajoute que même si un accord juridique et législatif est conclu pour réguler ce type de pratiques, le rôle

>>>

>>>

du ministère de la Santé est d'alerter la population des risques que peuvent engendrer ces cérémonies.

Au Panama, la loi du 13 et du 24 janvier 2008 interdit en son article 14 toute forme de publicité ou de promotion du tabac et de ses produits par des moyens indirects ou subliminaux destinée aux mineurs ou

aux majeurs. Par conséquent, les organisateurs de ces événements impliquant la consommation de tabac, et ceux qui le diffusent sur les réseaux sociaux contreviennent aux dispositions légales et sont passibles de sanctions. ■

(Source : RIES, 05.04.2019)

■ PARANORMAL

Un guérisseur condamné pour viol ■ Belgique

■ **Un guérisseur de Seraing, près de Liège, a été condamné à deux ans de prison avec sursis probatoire pour viol et attentat à la pudeur sur l'une de ses patientes, et du second chef sur deux autres femmes. Les trois victimes avaient porté plainte en septembre 2017.**

Les trois femmes l'avaient rencontré pour bénéficier de soins qu'il prodiguait, selon lui, grâce à un don. La principale victime raconte qu'une séance d'hypnose

aurait donné lieu à des caresses et à des attouchements sexuels. Tandis que les deux autres femmes ont dénoncé des caresses inappropriées. Le prévenu, quant à lui, affirme que ces gestes n'avaient d'autres buts que de capter les ondes. Pour sa défense il soutient avoir reçu les trois femmes pour leur faire plaisir et les accuse de jalousie et de malveillance. Défense que le tribunal n'a pas retenue. ■

(Source : L'Avenir, 04.04.2019)

Séances de communication avec les morts ■ France

■ **Anesthésiste de formation, Jean-Jacques Charbonnier propose des ateliers de « Trans communication hypnotique » (TCH) permettant aux participant de communiquer avec des défunts. En février 2019, le médecin a été interdit d'exercer pour une durée de trois mois avec sursis.**

Passionné par la vie dans l'au-delà, Jean-Jacques Charbonnier a été reçu dans plusieurs médias afin de témoigner des expériences de mort imminente auxquelles il a assisté. Il est le créateur d'ateliers de TCH qui permettrait d'apaiser les souffrances du deuil ou l'angoisse de la mort en facilitant des vécus subjectifs sous hypnose. Ces ateliers sont

organisés en partenariat avec la société ABC Talk Productions spécialisée dans les conférences sur le spiritualisme et la médiumnité. Ces ateliers constituent un marché lucratif. Les séances collectives coûtent 98 euros par personne, durent 3h30 et regroupent une quarantaine d'individus. Au rythme de 200 séances dans l'année, les bénéfices augmentent rapidement. De nombreux témoignages vantent les mérites de cette méthode notamment celui de l'écrivain Bernard Werber qui a eu la sensation de sortir de son corps et de rencontrer des défunts importants à ses yeux. Avec des membres de ABC Talk Productions, Jean-Jacques Charbonnier a fondé

>>>

>>>

l'Institut de Recherche et de communication sur la conscience intuitive Extraneuronale (IRCCIE) qui cherche à officialiser ses théories. Selon le docteur, la reconnaissance scientifique de ces méthodes serait imminente. Il souhaite que la TCH soit reconnue comme une technique permettant d'aider les personnes touchées par un deuil et qu'elle soit utilisée en soins palliatifs.

Cependant les critiques pleuvent sur les techniques du médecin accusé de s'enrichir sur la vulnérabilité des personnes. De plus il est intervenu lors d'une soirée organisée par Femmes Internationales Murs Brisés (FIMB)¹. La Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (MIVILUDES) appelle à la prudence à propos du docteur qui utiliserait son statut de médecin à des fins commerciales. Même son de cloche du côté du conseil départemental de l'ordre des médecins de Haute-Garonne qui alerte sur le caractère non scientifique des pratiques de J.-J. Charbonnier et

sur l'utilisation de sa position de médecin pour assurer la promotion de ces techniques.

La chambre disciplinaire de première instance du Conseil régional de l'ordre des médecins de Midi-Pyrénées a condamné le médecin à une interdiction d'exercer de trois mois avec sursis. En vertu du code de la santé publique ce jugement a été notifié au préfet de Haute-Garonne, au directeur de l'Agence Régionale de Santé, au conseil national de l'Ordre des médecins, au ministre des Solidarités et de la Santé ainsi qu'au procureur de la République du tribunal de grande instance de Toulouse qui pourrait, s'il le souhaite, entamer des poursuites pénales envers Jean-Jacques Charbonnier. ■

(Source : Médiacités, 23.04.2019)

1. Lire sur le site de l'UNADFI, *Que sait-on de ...? Femmes Internationales Murs Brisés – Chindai* : <https://www.unadfi.org/groupe-et-mouvances/que-sait-on-de-femmes-internationales-murs-brises-chindai/>

Un magnétiseur déféré en justice pour agression sexuelle sur mineur ■ France

■ **Le tribunal correctionnel de Thonon-les-Bains a condamné un homme se présentant comme « magnétiseur de naissance » à trois ans de prison, dont deux avec sursis, pour agressions sexuelles sur quatre fillettes âgées de 11 à 13 au moment des faits qui se sont déroulés entre 2010 et 2011.**

L'homme avait abusé des amies de sa fille sous

prétexte de massages pour soulager des maux de dos. Suite aux faits, les trois jeunes filles avaient porté plainte mais, faute de preuves suffisantes, ces plaintes ont été classées sans suite jusqu'à ce qu'une quatrième, déposée cinq ans plus tard, permette de rouvrir l'instruction. ■

(Source : Le Dauphiné, 04.04.2019)

■ PRATIQUES NON CONVENTIONNELLES À VISÉE THÉRAPEUTIQUE (PNCVT)

Les dérives des PNCVT ■ France

■ **Abordant la thématique des pratiques non conventionnelles à visée thérapeutique, le journal *La Provence* rappelle les inquiétantes dérives qui peuvent en résulter.**

En France, la santé et le développement personnel constituent un véritable marché en plein essor. Les thérapies sont de plus en plus nombreuses et chaque année des centaines de salons sont dédiés au bien-être et aux « médecines alternatives ». *La Provence* estime que 35% des français auraient déjà eu recours à des pratiques alternatives, 50% si on inclut l'homéopathie. Les récents scandales sanitaires et la promotion de ces thérapies dans la presse expliquent l'attrait pour des praticiens en dehors du système de santé.

De concert Anne Josso, secrétaire général de la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes), et Didier Pachoud, président du GEMPPI, révèlent que les dérives sectaires concernant le domaine de la santé constituent une grande partie de leur activité et ne cessent de s'accroître au fil des années. Ces dérives sont le fait aussi bien de groupes structurés que de personnes isolées qui bien souvent s'autoproclament spécialiste d'une méthode de soins sans fondement scientifique. Pour Anne Josso, une dérive thérapeutique devient sectaire lorsqu'elle essaie de faire adhérer le patient à une croyance, un nouveau mode de pen-

sée. Elle invite à se méfier des personnes qui disent être détentrices d'un secret ou d'une solution miracle. Avec l'avènement des réseaux sociaux, ces gourous de la santé peuvent toucher plus de personnes et être beaucoup plus intrusifs dans la vie personnelle. Pour les deux spécialistes des mouvements sectaires ces charlatans jouent de discours pseudo-scientifiques, de théories complotistes et des peurs de notre époque.

Parfois ces charlatans sont des médecins. Le quotidien cite l'exemple de la méthode Kovacsik qui guérirait le cancer avec un fer en U et une médaille. Plusieurs conférences de présentation de cette méthode ont eu lieu à Carnoux (Bouches-du-Rhône) avant que des associations ne dénoncent ces médecins à l'Agence Régionale de Santé.

La Provence narre aussi le témoignage d'un ancien adepte de la secte russe Ashram Shambala¹. Gérant d'une librairie ésotérique, il assurait la publicité du groupe et de ses stages dans différents annuaires de bien-être et de coaching. Il organisait aussi la venue en France des leaders du mouvement. Il est valorisé et peu à peu responsabilisé avant de prendre conscience des dérives. Il quitte le mouvement après 18 mois d'emprise. ■

(Source : *La Provence*, 04.04.2019)

1. Lire sur le site de l'UNADFI l'ensemble des articles sur Ashram Shambala : <https://www.unadfi.org/mot-clef/ashram-shamballa/>

L'autisme : une porte d'entrée pour les PNCVT ■ France

■ **Le 2 avril dernier s'est déroulée la journée mondiale de l'autisme. Dans plusieurs articles, les associations et pouvoirs publics dont SOS Autisme et la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires**

(MIVILUDES) alertent sur des charlatans aux méthodes et traitements douteux qui profitent bien souvent du désespoir des parents d'enfants atteints d'autisme.

>>>

>>>

En France, le syndrome de l'autisme toucherait environ 700 000 personnes et sa prise en charge par le système de santé publique pose un véritable problème. La nature ayant horreur du vide, un véritable marché parallèle de guérison de l'autisme s'est développé, avec des préconisations d'antibiotiques, d'antifongiques, d'immunothérapie, de vitamines, de régimes alimentaires dangereux, de traitement par le cannabis ou encore d'extraction de métaux lourds. Ce marché se développe notamment sur les réseaux sociaux. Certains parents peuvent aller jusqu'à s'endetter pour se procurer des traitements sans fondement scientifique ou encore pour se rendre à l'étranger afin de se rapprocher d'associations promettant des guérisons à des tarifs très onéreux. Ils n'hésitent pas à devenir les portes-voix de ces charlatans et cherchent à convaincre d'autres familles.

Pour Sophie Cluzel, secrétaire d'État en charge des personnes handicapées, toutes ces méthodes et traitements relèvent du charlatanisme. Du côté du Conseil de l'Ordre des médecins, la situation est prise très au sérieux puisque certains médecins enfreignant le code de déontologie pour proposer ce type de traitement se sont déjà vu radiés. Il a, par ailleurs, engagé des procédures pour exercice illégal de la médecine contre des personnes non professionnelles de la santé. Il a aussi établi un partenariat avec la MIVILUDES afin de repérer les dérives. La mission voit depuis quelques années

le nombre de signalements adressés par des parents d'enfants atteints d'autisme en constante augmentation. Pour Anne Josso, secrétaire générale de la mission, il y a des propositions de PNCAVT pour toutes les maladies et l'autisme n'y échappe pas. Elle pointe aussi les théories new age comme par exemple les enfants indigo¹. Cette théorie émanant du mouvement Kryéon affirme que les enfants auraient une aura violette et des pouvoirs surnaturels. Les discours de ces mouvements peuvent séduire des parents alors qu'ils constituent une menace car ils isolent ces enfants et leurs parents de la société. Anne Josso souhaite une prise de conscience forte des autorités qui peinent à dénoncer certains escrocs qui gagnent beaucoup d'argent avec l'autisme. Elle conseille aux parents de se méfier des techniques prétendument miraculeuses aux tarifs exorbitants et de vérifier le passif du praticien. La MIVILUDES s'occupe en lien avec la Direction générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des fraudes (DGCCRF) des thérapeutes non médecins qui offrent des remèdes miracles usant de pratiques commerciales trompeuses. ■

(Sources : Le Parisien, 01.04.2019 & 02.04.2019 & L'Express, 04.04.2019)

1. Lire sur le site de l'UNADFI, *Que sait-on de ? Les enfants indigo* : <https://www.unadfi.org/groupe-et-mouvances/que-sait-on-de-les-enfants-indigo/>

L'accès aux PNCAVT par les réseaux sociaux ■ Suisse

■ Le journal suisse *Le Temps* souligne le rôle prépondérant des réseaux sociaux dans la prolifération des pratiques non conventionnelles à visée thérapeutique (PNCAVT) et de développement personnel

en permettant aux charlatans d'élargir leurs cibles potentielles.

Le journal cite deux exemples parmi beaucoup d'autres de praticiens déviants sévissant sur les

>>>

>>>

réseaux sociaux. En premier lieu, Christian Tal Schaller qui, poursuivi en France¹ et maintenant installé en Suisse, assure sur Facebook la promotion de ses formations et conférences. Dans ses vidéos, il explique par exemple les bienfaits de l'urine pour soigner le sida. Autre exemple, celui d'André Charbonnier qui promeut sur les réseaux sa méthode « Festen » consistant à libérer ses peurs, sa souffrance et vivre une vie sereine grâce à la connaissance du mental, de l'auto-hypnose et la « mobilisation de l'énergie interne ». Ces charlatans utilisent un langage pseudo-scientifique et n'hésitent pas à mettre en avant de prétendus diplômes.

Les communautés d'internautes constituées autour de ces pseudo-thérapeutes vont assurer la promotion des vidéos et des événements organisés en partageant et en commentant.

Swissmedic, l'institut suisse chargé de surveiller le marché des produits thérapeutiques, est confronté chaque année à un travail colossal pour lutter

contre toutes sortes de produits thérapeutiques sortant du cadre légal. L'institut rappelle que la plupart des thérapies promettant une guérison en relation avec des produits pharmaceutiques tels que les compléments alimentaires, boissons ou autres remèdes sont illégales et présentent un danger. Pour l'individu cela peut constituer une perte de chance ainsi qu'un préjudice financier. Dans le cadre d'une opération conjointement menée avec Interpol contre le commerce illégal de produits thérapeutiques, Swissmedic a fermé 3671 sites web en 2018.

Pour Jean-François Mayer, historien et spécialiste suisse des mouvements sectaires, la caisse de résonance représentée par les réseaux sociaux peut aussi être utilisée pour lutter contre ces charlatans et alerter des dangers potentiels. ■

(Source : [Le Temps](#), 29.03.2019)

1. En 1997, il a été condamné à une interdiction d'activité d'organisation de stages et de conférences sur la santé et l'épanouissement personnel pendant 5 ans.

■ YOGA

Un professeur de yoga abuseur ■ Canada

■ **Le quotidien québécois, *La Presse*, a enquêté sur l'Ostéoyoga Montréal et Patrick Salibi, son fondateur. Selon des témoignages d'anciens clients de son école de yoga, il se serait servi de sa position et de sa structure pour abuser d'adeptes.**

En plus d'être professeur de yoga, Patrick Salibi s'est autoproclamé guérisseur. Ses formations ont attiré de nombreuses personnes, essentiellement des femmes. Le nom de son école Osteoyoga Montréal vient de sa méthode de yoga censée permettre de devenir son propre ostéopathe. Sur l'un de ses sites internet, le leader se présente comme « un génie refoulé » qui doit « gouverner l'humanité » qui, sans lui,

serait « ennuyeuse et vide ». En outre, sur son profil Instagram, il n'hésitait pas à se proclamer champion mondial de l'utérus...

À la fin du mois de janvier 2019, quatre femmes ont créé une page Facebook pour dénoncer les abus de Patrick Salibi qu'elles décrivent comme un être dangereux aux propos haineux et homophobes. Cette page a permis à d'autres personnes victimes de témoigner de leur expérience avec le professeur.

La Presse a pu interroger une trentaine de ses victimes. Certaines ont abandonné leur emploi, leur situation familiale et vendu leurs biens pour vivre aux

>>>

>>>

côtés du gourou et travailler pour son compte gratuitement : elles traduisaient son livre, géraient ses sites internet, assuraient le fonctionnement de son école, recrutaient des élèves ou encore cuisinaient pour lui et ses invités. Dans leurs témoignages, les ex-adeptes disent avoir été exploités, violentés, humiliés et abusés sexuellement. Un témoin affirme avoir été renvoyé d'une formation annuelle après avoir refusé de procéder au lavement du colon quotidien souhaité par Patrick Salibi. En effet, les membres participants aux formations devaient signer un contrat qui donne au gourou le droit de les expulser s'ils ne transforment pas assez leur vie. Bien entendu le gourou garde l'ensemble des paiements effectués. Certaines obligations sont stipulées dans le contrat : régime végétalien, ni café ni alcool, interdiction de toute autre pratique spirituelle ou autre mode de guérison que ceux que prônait Patrick Salibi.

En plus des témoignages, La Presse a pu se procurer des brochures sur les formations dispensées par

l'école de yoga. Le premier principe énonce que la femme doit être un « réceptacle » et qu'elle doit « écouter », « se laisser pénétrer », « sans contrôler ». Lors des cours dispensés par le leader, les fidèles entraient dans une sorte de transe et ceux qui n'accédaient pas à cet état, devaient acheter le livre du gourou et participer à plus de conférences et séminaires aux coûts exorbitants.

Depuis début février 2019, Patrick Salibi a disparu. Ses sites internet, blogs, vidéos et comptes sur les réseaux sociaux ne sont plus en ligne.

En 2017, le Collège des médecins avait reçu des plaintes de cinq ex-adeptes. Pour l'instant le Collège n'a pas indiqué s'il allait faire une enquête. Pour sa part, la fédération francophone de yoga, Swani Sai Shivanda a radié l'école de Patrick Salibi l'accusant de pratiques sectaires. ■

(Source : La Presse, 09.04.2019)

■ MOUVEMENTS ANTIVACCINATION

Des motivations diverses pour les opposants à la vaccination ■ France

■ **Les anti vaccins sont de plus en plus actifs et de plus en plus nombreux. Ils ont profité des réseaux sociaux pour étendre leurs théories et les renforcer, appuyés par les scandales médicaux, l'essor du complotisme et la quasi absence d'avis contradictoires.**

Face au danger pour la santé publique de ce flot de fausses informations, l'agence *Santé publique France* a « mené une politique d'achat de référencement sur internet » pour rendre moins visibles les anti vaccins sur les moteurs de recherche. En effet selon une étude citée par Jocelyn Aude, chercheur à l'École des Hautes études en Santé publique, « 60% des fausses informations circulant sur les réseaux sociaux avaient trait à la santé avec une importance accordée aux vaccins ». Le chercheur qui s'interroge sur ce qui de l'idéologie ou de l'opportunisme économique motive le plus les anti vaccins, a distingué trois catégories :

- Les adhérents à des associations de patients souffrant de maladies attribuées à la vaccination, sans qu'aucune étude scientifique n'ait établi de lien de causalité entre les deux. C'est le cas des opposants au vaccin contre la rougeole auquel ils associent l'autisme.

- Les « vaccino-sceptiques » représentés par les adeptes des médecines alternatives telles que l'homéopathie, la naturopathie ou la chiropractie ». Ils prônent une immunisation naturelle par contact avec la maladie.

- Les adhérents à des mouvements radicaux issus de l'extrême droite identitaire ou de l'écologie radicale qui, au nom de la liberté individuelle, combattent l'obligation vaccinale. ■

(Source : Les Echos, 23.04.2019)

■ THÉORIES DU COMLOT

Premier rapport de Conspiracy Watch, un constat alarmant ■ France

■ **Depuis 2007, l'Observatoire du conspirationisme répertorie et analyse le complotisme. Fort de 10 ans de données récoltées en France et à l'étranger, l'organisme publie dans son premier rapport un panorama mondial du complotisme.**

Parmi les thèmes récurrents des « réinformateurs », ainsi qu'ils aiment à se nommer, Conspiracy Watch a relevé : la politique, les relations internationales, la géopolitique et la santé.

Une enquête d'opinion réalisée fin 2018 a mis en évidence l'ampleur de ce mouvement, puisque qu'un français sur cinq serait perméable à ces théories.

Selon Rudy Reichstadt, fondateur de Conspiracy Watch, la croyance en des théories complotistes ne dépend ni de l'âge, ni du niveau d'études. Si les moins de 35 ans sont très enclins à croire aux théories du complot, leurs aînés ont davantage tendance à les relayer sur les réseaux sociaux sans les vérifier,

>>>

>>>

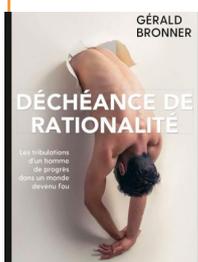
permettant ainsi une large et rapide diffusion. Si en 2001, les premières théories complotistes ont émergé un mois après les attentats du 11 septembre, en 2015 il n'a fallu que quelques heures pour voir toutes sortes de thèses expliquer les attentats de Charlie Hebdo et quelques minutes lors de l'incendie de Notre-Dame de Paris en 2019.

Cette tendance est d'autant plus inquiétante selon Rudy Reichstadt qu'un lien entre « la notoriété d'un

contenu et l'adhésion qu'il suscite » a clairement été établi. Pour lui, le mouvement des gilets jaunes incarne le débordement des théories complotistes de l'espace virtuel vers l'espace public. En effet de nombreux tags, des bannières, des slogans conspirationnistes ont été observés durant les manifestations, démontrant l'expansion d'un phénomène autrefois marginal. ■

(Source : [Le Temps.ch](http://LeTemps.ch), 25.04.2019)

À lire



BRONNER, Gérald, *Déchéance de rationalité*, Grasset, 2019

Dans son dernier ouvrage, *Déchéance de rationalité*, le sociologue Gérald Bronner analyse la progression des comportements complotistes et explore des pistes pour lutter contre ce qu'il désigne comme une « épidémie de crédulité ». Il a tiré ses conclusions du travail effectué auprès de jeunes radicalisés, accueillis sur la base du volontariat, au centre de prévention de la radicalisation de Pontourny.

Pendant un an, il leur a enseigné « l'indépendance mentale » en aiguisant leur esprit critique par le débat et la discussion. Durant les entretiens, il a constaté des points communs entre tous les jeunes qu'il a suivis. Tous avaient une lecture littérale des textes religieux et considéraient que le hasard n'existe pas et que le monde est ordonné par une entité supérieure donnant à chaque événement une intentionnalité, croyance les amenant à remettre en question des théories scientifiques comme l'évolution.

Mais cela ne touche pas que les jeunes musulmans radicalisés. Pour une grande partie de la population, accepter la place du hasard pour expliquer « les malheurs du monde » provoque une souffrance intellectuelle qui appelle souvent à préférer croire en une intentionnalité sous-jacente mise en œuvre par les élites ou des sociétés secrètes.

Gérald Bronner attire l'attention du lecteur sur les biais cognitifs qui défendent nos croyances et altèrent notre raisonnement, et donne des conseils pour ne pas se faire piéger.

Selon lui, le désir de vérité n'a pas reculé, mais « la mise en scène pour faire passer du faux pour du vrai est beaucoup plus facile ». Dans un contexte général de défiance envers les institutions, les concepts intellectuels censés expliquer le réel ont acquis la même valeur qu'ils soient basés sur un fondement scientifique ou sur des croyances. Internet, en démocratisant la parole, n'a fait qu'accroître ce phénomène en permettant aux radicaux de se rencontrer, d'exprimer et diffuser beaucoup plus facilement leurs idées.

Le cerveau trouvant plus de confort dans des croyances, nous avons une tendance naturelle à chercher des informations corroborant nos dogmes ou nos opinions, c'est le biais de confirmation. Biais renforcé par les algorithmes de Google et autres grandes plateformes internet.

>>>

>>>

Complotisme, radicalisation des points de vue, remise en question de la science, selon le sociologue, la perte de rationalité touche toutes les tendances politiques et sévit dans les plus hautes sphères intellectuelles. Il déplore de voir le Premier ministre Edouard Philippe citer Pierre Rabhi lors de la présentation de son plan anti-gaspillage, alors que ce dernier est connu pour ses affinités avec l'Anthroposophie qui prône une agriculture basée sur des concepts ésotérico-magiques et un refus de la vaccination. De même, il épingle Michel Onfray quand ce dernier explique que l'élection d'Emmanuel Macron était une machination orchestrée par le grand capital. Selon lui, Onfray est victime du biais d'intentionnalité qui consiste à « penser que des événements qu'on juge désagréables sont les conséquences d'une coordination malveillante » et non le fruit du hasard.

Selon Gérald Bronner, cette déchéance de rationalité représente un véritable danger pour nos démocraties. En effet, selon certaines études, la radicalité politique et religieuse va de pair avec les théories du complot. Dans l'imaginaire des complotistes, un « système » trop puissant gouvernerait le monde en manipulant le peuple et la seule solution pour s'y soustraire serait de faire sécession, le risque étant « de fracturer notre espace commun » et de favoriser la montée du populisme.

Pour Gérald Bronner, lui-même très croyant et millénariste à l'adolescence, la découverte de l'existence des biais cognitifs lors de ses études de sociologie a été une révélation. Il a pu, au prix de gros efforts remettre en question ses propres croyances et a compris que, contrairement à une croyance, un fait scientifique a une valeur universelle. Il propose différentes pistes pour enrayer « l'épidémie de crédulité » : réguler le marché de l'information en modifiant les algorithmes de recherche pour laisser une place aux argumentaires anti complotistes, enseigner l'esprit critique dès l'école primaire et mobiliser des rationalistes pour contrer les conspirationnistes sur internet.

(Sources : [Le Point](#), 14.03.2019, [Le Journal du Dimanche](#), 03.04.2019, [Le Figaro](#), 05.04.2019 & [Usbek et Rica](#), 27.04.2019)

Dons & Abonnements



Je soutiens l'UNADFI en faisant un don

40 € 60 € 75 € 150 € Autre :€

A la réception des dons, l'UNADFI, association reconnue d'utilité publique par décret du 30 avril 1996, vous délivre un reçu fiscal conformément aux articles 200 et 238 bis du Code général des impôts.

- **Particuliers** votre don permet une **réduction d'impôt de 66 %** dans la limite de 20 % du revenu imposable.
- **Entreprises** votre don permet une **réduction d'impôt de 60%** dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires.

Je m'abonne à la revue Bulles de l'UNADFI

Abonnement de 1 an / 4 numéros
Abonnement de 2 ans / 8 numéros

FRANCE

25 €uros
48 €uros

ETRANGER

30 €uros
50 €uros

Souscription à un abonnement :€ Renouvellement d'abonnement :€

Je m'abonne et je soutiens la revue Bulles

Abonnement de 1 an / 4 numéros
Abonnement de 2 ans / 8 numéros

FRANCE

30 €uros
60 €uros

ÉTRANGER

35 €uros
70 €uros

Souscription à un abonnement :€ Renouvellement d'abonnement :€

NOM - Prénom :

Adresse :

E-Mail :@.....

Ci-joint le versement de la somme de : €

Date et signature :

Sommaire
du dernier numéro de
Bulles (cliquer ici)

Versements par chèque bancaire ou mandat administratif à l'ordre de l'UNADFI.
Conformément à l'article 27 de la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant.
Seule l'UNADFI est destinataire des informations et s'engage à ne pas les transmettre.

Document à remplir et à renvoyer à : **UNADFI** - 1, rue du Tarn - 78200 Buchelay